

Suz Duest

7 sept 81

Concours et examens

Les artistes français ou étrangers, résidant en France, qui désirent participer à la XII^e Biennale de Paris doivent répondre aux conditions suivantes : tous doivent être nés après le 1^{er} janvier 1947; les étrangers doivent résider en France depuis trois ans au moins; le dossier de documentation doit être présenté avant le 30 septembre. Toutes les techniques seront prises en considération, traditionnelles (peinture, gravure, sculpture, etc.), vidéo, performances, film expérimental ainsi que celles qui restent à découvrir.

Les artistes invités en seront informés avant le 31 décembre. Le nombre de participants sera fixé en fonction des espaces disponibles.

Les œuvres originales et les maquettes en trois dimensions seront refusées. Une note technique sera adressée sur demande écrite à la Biennale de Paris, Grand Palais, porte C, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 75008 Paris.